ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 100466

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le Premier ministre sur le renouvellement pour 2011, et les années à venir, de la convention liant l'Association française contre les myopathies (AFM) et France Télévision à l'occasion du téléthon. À ce jour, ce partenariat n'a toujours pas été renouvelé pour 2011 et les années à venir. Cette incertitude fait peser de lourdes craintes sur la pérennité et l'efficacité de l'action menées par l'AFM en faveur de la lutte contre les maladies rares. En effet, le financement et la communication de l'AFM sont principalement assurés par le téléthon qui permet de récolter les fonds nécessaires au financement de la recherche scientifique et médicale. Les organisateurs du téléthon affirment que le succès de cette opération repose en partie sur l'alchimie entre l'élan de solidarité populaire et le marathon télévisuel qui le relaie. De plus, le partenariat qui lie France Télévision et l'AFM-téléthon depuis 1987 a permis au téléthon de prendre l'envergure qu'on lui connaît aujourd'hui et de devenir un grand rendez-vous national, un moment de cohésion sociale permettant aux malades et à leurs familles de sortir de l'isolement. La stratégie conduite jusque là par l'AFM a bénéficié, *via* le développement des thérapies innovantes, à l'ensemble de la recherche au plan national et international. Il convient également de souligner l'importance du caractère récurrent de cette convention qui apporte la stabilité indispensable aux projets pluriannuels soutenus par l'AFM. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement concernant le renouvellement de la convention liant l'AFM-téléthon et France Télévision.

Texte de la réponse

Le ministre de la Culture et de la Communication se réjouit de la formidable initiative du Téléthon lancée en 1987, par l'Association française contre les myopathies (AFM), pour appeler l'attention sur les maladies génétiques méconnues. Grâce à cette exposition médiatique, le ministre souligne que la collecte de dons effectuée lors des éditions successives du Téléthon a servi à financer l'ensemble de la recherche. Le Téléthon est un exemple d'engagement de la télévision publique au service de la générosité. Il rappelle toutefois que le Gouvernement n'intervient pas dans l'élaboration détaillée des grilles de programmes qui relève de la responsabilité des dirigeants des chaînes de télévision. C'est une condition nécessaire de la liberté de communication. Devant la polémique soulevée en 2009 sur la place accordée aux différentes causes à la télévision, le Premier ministre a décidé, en 2010, de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la question plus générale de l'accès des associations aux mmédias audiovisuels. Dans ce cadre, un rapport, daté du 4 janvier 2011, a été élaboré grâce à un groupe de travail composé d'acteurs du monde associatif et du secteur des médias audiovisuels. Il expose notamment un certain nombre de recommandations destinées à rendre compte de la richesse que le monde associatif représente pour notre pays. Par ailleurs, une nouvelle convention, liant France Télévisions à l'AFM pour les années 2011 à 2013, a été signée le 5 mai dernier. Dans le préambule, France Télévisions tient à réaffirmer son engagement et son ambition pour le Téléthon dans le respect des recommandations du CSA et l'AFM s'engage à permettre à France Télévisions de les mettre en oeuvre. Par ailleurs, l'AFM s'engage sur une totale transparence quant à l'utilisation des fonds recueillis et garantit également France Télévisions que la collecte permettra de financer « la plus grande diversité possible

de programmes de recherche » dans le domaine des maladies rares.

Données clés

Auteur : M. Jean Lassalle
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100466
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1617
Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1301